

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT
Séance du 29 novembre 2024 **DE_021_2024**
PROGRAMME LEADER 2023-2027 : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE
SUPPLÉANT AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER 2023-2027

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 26/11/2024

Présents votant : 12

vingt-neuf novembre deux mille vingt-quatre à 09h30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES FÊTES de LOISY-SUR-MARNE sous la présidence de Daniel FONTAINE

Votants: 12

Présents : Pascale CHEVALLOT, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Claude GUICHON, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Olivier MALOU, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Sylvain VALOTA

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents non votant : Charles DE COURSON, François GSELL, Brigitte HANSE, Florence LOISELET, Sébastien MIRGODIN

Représentés: Jean-Pierre BOUQUET représenté par Daniel FONTAINE, Pascal TRAMONTANA représenté par Sylvain LANFROY, Daniel STOLL représenté par Claude GUICHON

Excusés: Eric CHAVEROU, Cédric CHEVALIER, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Hugues GERARDIN, Djilali GUERZA, Mickael JACQUEMIN, ,

Absents: Bernard AUBRY, Corinne DAHERON, Denis DEMARCHE, Jacky DESBROSSE, Thibaut DUCHÊNE, Pascal ERRE, Dominique HAUTEM

Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet: PROGRAMME LEADER 2023-2027 : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER 2023-2027 DE_021_2024

Le Pays Vitryat a été retenu par la Région Grand Est en réponse à l'appel à projet LEADER 2023-2027. ADEVA portera ce programme et gèrera l'enveloppe d'1 079 044 € attribués pour mettre en œuvre la stratégie : « Pour un Pays Vitryat plus connu et reconnu pour son cadre et sa qualité de vie ».

Ce programme européen est élaboré autour d'un principe fondamental de mise en œuvre ascendante. En effet, les acteurs du territoire ainsi que les chambres consulaires ont été intégrés à la concertation pour l'élaboration du diagnostic et du plan d'actions. Ils le seront aussi lors de l'attribution des subventions aux porteurs de projet en siégeant au Comité de programmation. Cet organe décisionnel est composé de membres privés représentant au mieux les activités et l'économie du territoire Vitryat et de membres publics.

Lors du Comité syndical du 30 juin 2023, Monsieur Daniel FONTAINE a été désigné titulaire et Monsieur Thomas NEFFAH a été désigné suppléant pour siéger au Comité de programmation LEADER 2023-2027.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la Région Grand Est du 24 mars 2023 validant la sélection des GAL LEADER 2023-27 au titre du Programme FEADER Grand Est 2023-27 ;

Vu la notification de la décision de la sélection du Président de la Région Grand Est en date du 27 mars 2023 ;

Vu la délibération 2023_016 du Comité syndical du 30 juin 2023 désignant un représentant titulaire et un suppléant au Comité de programmation LEADER 2023-2027 ;

Considérant le changement de direction au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat ;

Le comité syndical vote à l'unanimité

- De désigner Denis DEMKO Directeur du syndicat en tant que représentant suppléant du syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat au sein du collège public du Comité de Programmation LEADER 2023-2027 du GAL Pays Vitryat ;
- De donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant à pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à la (au) SALLE DES FÊTES de LOISY-SUR-MARNE

Le 29 novembre 2024

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

Date de transmission de l'acte: 05/12/2024
Date de reception de l'AR: 05/12/2024
051-200061083-DE_021_2024-DE
A G E D I